

**Circulaire**  
**CE QUE DIEU A FAIT DE NOUS ET CE QUE NOUS**  
**DEVONS FAIRE POUR LUI**

**P. Jean-Emile Anizan**

# Ce que Dieu a fait pour nous et ce que nous devons faire pour lui

1925

Mes bien-aimés Frères,

J'ai à vous notifier officiellement le décret de louange de l'Institut et l'approbation *ad experimentum* de ses Constitutions, en mettant entre vos mains le texte de ces dernières.

J'ai aussi à porter à votre connaissance la grande faveur que, sur notre demande, Sa Sainteté Pie XI a daigné nous accorder d'un Cardinal protecteur.

Enfin, après mon récent voyage à Rome, dans lequel Dieu m'a, une fois de plus, fait toucher du doigt sa protection et sa paternelle vigilance sur notre jeune Institut, après les faveurs dont l'Église continue à se montrer prodigue à son égard et qui l'établissent si précocement dans l'état de sécurité et de virilité des Congrégations anciennes, après aussi l'émission des Vœux perpétuels de notre première génération, Vœux sollicités avec une unanimité si impressionnante, je sens le besoin de jeter un regard en arrière sur les six années écoulées depuis notre fondation, un regard aussi sur l'avenir, de constater ce que Dieu a fait pour l'Institut et d'envisager ce qu'il attend de lui.

Dieu a parlé par ses grâces et par ses premiers représentants sur la terre, il a manifesté sa volonté à diverses reprises, à nous de lui répondre.

Dieu m'ayant établi son représentant auprès de vous, malgré mon indignité et mes insuffisances, c'est en son nom que je veux vous rappeler ce qu'il attend de chacun de vous, constater les lacunes qui restent encore à combler et les écarts à éviter, signaler enfin les perfectionnements à apporter à la grande œuvre qu'il nous confie.

C'est sous son regard que je vous parle. Ne voyez dans tout ce que contient cette circulaire, ni paroles de convention, ni acception de personnes. Surtout que nul ne cherche à atténuer ni à affaiblir mes expressions. Je n'ai en vue que le bon plaisir de Dieu sur nous, votre sanctification et la fécondité de votre vie, le salut des âmes déjà innombrables qu'il nous confie et la prospérité de notre Institut.

## I DÉCRET DE LOUANGE DE L'INSTITUT ET APPROBATION DE SES CONSTITUTIONS *AD EXPERIMENTUM*

Je ne m'étendrai pas longuement sur le décret de louange qui est la première étape de toute Congrégation destinée à prendre une place importante dans l'Église. C'est ce décret qui fait passer un Institut de l'état purement diocésain à celui d'Institut pontifical, c'est-à-dire soumis directement à l'autorité du Saint-Siège.

Cette faveur qu'on n'accorde régulièrement qu'après un délai minimum de dix ans, et la plupart du temps de quinze à vingt ans, comme me le fit remarquer S.S. Benoît XV, nous a été concédé après six ans d'existence.

Ce décret précède normalement la première approbation des Constitutions d'un autre délai de plusieurs années.

Les deux nous ont été accordés ensemble par le Pape Pie XI. Je l'en ai remercié en votre nom dans mon audience du 28 février dernier, mais nous en conserverons pour sa personne sacrée une reconnaissance particulièrement filiale.

L'Institut n'oubliera jamais d'ailleurs que l'obtention de ces faveurs avait été préparée par Benoît XV, lequel s'est montré jusqu'à sa mort son plus insigne bienfaiteur.

Quand, à la fin de 1921, j'ai eu la joie de lui porter notre merci et que je l'ai assuré de la constance de nos prières pour lui, il me répondit avec une conviction très particulière : « J'y compte bien ! » Son espoir ne sera pas trompé ; nous continuerons notre prière quotidienne à son intention.

La seconde faveur de l'Église sur laquelle je veux m'étendre davantage, est la première approbation de nos Constitutions.

Les Constitutions ont pour un Institut une importance capitale puisqu'elles forment l'ensemble des principes et des prescriptions destinés à lui faire atteindre sa fin première qui est la gloire de Dieu et la sanctification de ses membres, et sa fin secondaire qui la distingue des autres Instituts. Cette fin secondaire est pour nous l'évangélisation du peuple par le ministère pastoral.

Nos Constitutions se composent de deux parties. La première traite de la fin première et secondaire de l'Institut, de son esprit, des membres qui la composent et de leur position relative, aussi bien que de la façon de les incorporer, enfin des moyens qu'il leur procure pour arriver à leur sanctification et à la fécondité de leur apostolat, à savoir : la pratique des vœux et des vertus correspondantes et celle des observances communes, selon notre esprit particulier.

La seconde contient tout ce qui a trait au gouvernement de l'Institut, aux autorités qui l'exercent, à son administration et aux emplois.

Ces Constitutions ont été rédigées selon les règles de l'Église, examinées d'abord et approuvées par l'autorité épiscopale dont nous dépendions alors, comme le Codex le demande. Elles ont été plus tard revues à fond par la Sacrée Congrégation des Religieux. Je dis à fond, car elles n'ont pas été simplement confiées à un Consulteur. selon l'usage, le Secrétaire de la Sacrée Congrégation, Mgr Serafini, auquel nous avons été si particulièrement recommandés par Benoît XV, a voulu se joindre lui-même exceptionnellement au Consulteur désigné, le P. Høegy, pour les revoir, les étudier et les perfectionner. Ensuite, elles ont été présentées à une Commission spéciale de Cardinaux choisis à cet effet par le Pape Pie XI lui-même, qui, enfin, sur leur rapport favorable, les a approuvées. Comme toujours, cette première approbation est *ad experimentum*. Dans sa prudence, l'Église veut toujours que les Constitutions destinées à régir les familles religieuses pendant des siècles, soient sérieusement éprouvées avant de recevoir l'approbation définitive qui les rendra intangibles.

Nos Constitutions ont donc toutes les sanctions possibles et nous donnent des garanties exceptionnelles, pour leur valeur intrinsèque et pour leur aptitude à nous sanctifier et à féconder notre apostolat.

Plusieurs désiraient le changement d'un terme qui prêtait à leurs yeux à équivoque sur la situation de nos Frères dans l'Institut. Il nous était interdit d'apporter la moindre modification au texte approuvé par Rome. Il fallut donc recourir à la Sacrée Congrégation qui voulut bien obtempérer au désir que je lui ai exprimé, et changer le mot sur le texte qui nous a été donné en même temps que sur celui qui est conservé aux archives de Rome. Elle a fait de même pour les quelques fautes matérielles échappées à l'inexpérience dans la langue française du copiste romain.

Nous vous donnons donc aujourd'hui le texte officiel authentique et complet de ces Constitutions, telles qu'elles sont approuvées par la plus haute autorité de l'Église.

Elles seront désormais plus que jamais sacrées pour nous, et tous devront les observer à la lettre comme l'expression du bon plaisir de Dieu.

Les Supérieurs locaux en sont les gardiens dans leurs Communautés et moi-même je le suis pour tout l'Institut. J'y veillerai avec tout le soin et la fermeté qui me seront possibles.

Il y a encore quelques points qui ne peuvent être appliqués à cause de notre trop courte existence, mais ils sont connus de tous. Nous les appliquerons du reste, dès que nous le pourrons. La Sacrée Congrégation elle-même nous a donné un rescrit transitoire pour plusieurs de ces points, mais à part ces détails qui se signalent eux-mêmes, toutes nos Constitutions sont obligatoires. Sans doute, ce n'est pas sous peine de péché proprement dit, mais y contrevenir serait une véritable infidélité qui contristerait le Cœur du divin Maître, tarirait une partie de ses grâces, mettrait en péril la persévérance et peut-être le salut de ceux qui s'en rendraient coupables et compromettrait la fécondité et l'avenir de l'Institut. Quelqu'un d'autorisé nous disait à Rome : « Votre force est là ! »

Il faut lire, en effet, tout ce qu'ont écrit sur le caractère sacré des Constitutions religieuses les auteurs spirituels et les Saints, pour comprendre leur importance.

« Je vous conjure instamment, écrivait un jour saint Bernard à des Religieux, en les exhortant à la persévérance, d'être toujours soigneux de garder les Règles de votre Ordre pour qu'elles vous gardent vous-mêmes. »

Rodriguez voyait dans leur infraction par les anciens Religieux, le plus grand scandale. « Si votre frère voit que vous, ancien dans la religion, vous n'observez pas les Règles et que vous négligez les petites choses, votre conduite le perdra. »

Et de même sainte Thérèse : « Le Religieux et la Religieuse qui veulent sérieusement remplir tous les engagements de leur sainte vocation ont plus à redouter les personnes qui vivent sous le même toit que tous les démons ensemble. » Elle parlait de celles qui ne sont pas fidèles aux règles.

Notre Seigneur, dans une apparition à sainte Marguerite-Marie, lui disait : « Le Religieux se trompe lui-même en s'éloignant de moi, qui pense me trouver par un autre chemin que celui de l'exacte observance de ses Règles. » Et il ajoutait : « Tiens pour suspect tout ce qui pourrait te retirer de l'exacte pratique de ta Règle. »

Il est des Religieux qui ne craignent pas de traiter de minuties tel ou tel point des Constitutions et qui, sous ce prétexte, les négligent. Balmès, qui n'était pas un esprit étroit, écrivait à ce sujet : « En général, on ne comprend pas assez l'importance des petites choses. Si nous pouvions assister à la décomposition des grandes, nous verrions que tout a commencé par des questions de détail. La gangrène commence par un point en quelque sorte imperceptible, à la surface même du corps, et peu à peu elle envahit le cœur. Ce qui paraît nécessaire dans les lois, dans les institutions, c'est de ne pas y porter l'atteinte la plus légère. Une fois que le premier pas est fait dans cette voie, il n'est pas facile de s'arrêter, et si les infractions deviennent fréquentes, lors même qu'on les considère comme peu importantes en elles-mêmes, malgré le peu de gravité qu'on veut leur attribuer, elles n'amèneraient pas moins la ruine de l'institution. »

On a écrit des volumes sur ce sujet tant il importe. Tous les auteurs spirituels, les fondateurs d'Ordres et les grands Religieux sont unanimes à affirmer que la fidélité à ses Constitutions est pour le Religieux le vrai chemin de la sainteté et pour les Instituts la grande source des bénédictions divines.

Le dernier numéro des nôtres prescrit leur lecture chaque année dans toutes les maisons. Il convient qu'à la suite de leur publication cette prescription soit observée. On les lira donc en entier aussitôt que possible dans toutes nos maisons, soit en lecture spirituelle soit au réfectoire.

## II LE CARDINAL PROTECTEUR

J'ai reçu ces jours derniers par l'intermédiaire de la Nonciature une lettre du Cardinal Secrétaire d'État me notifiant officiellement que le Saint-Père a daigné accéder à la demande que je lui ai adressée, et que le bref nommant Son Eminence le Cardinal Laurenti Cardinal protecteur de l'Institut des Fils de la Charité, me serait expédié par la Chancellerie des Brefs Apostoliques. C'est donc chose faite.

En partant pour Rome cette année, je n'avais nullement l'intention, je vous l'avoue, de solliciter du Pape un Cardinal protecteur. Nous sommes si nouveaux dans l'Église ! Nous n'avons même pas encore la possibilité d'établir un Procureur à Rome comme les Congrégations déjà anciennes. Je n'aurais pas osé.

Mais un de nos amis les plus influents, dont nous avons déjà éprouvé la sagesse et la compétence, m'engagea fortement à demander un Cardinal protecteur. « Vous êtes maintenant reconnus, approuvés, me dit-il, il vous faut demander un Cardinal protecteur et un bon. Demandez le Cardinal Laurenti. Vous serez ainsi à l'abri de toute surprise et de toute difficulté. Obtenez d'abord du Cardinal lui-même qui vous connaît et auquel j'ai parlé de vous son assentiment puis vous adresserez une supplique au Pape au nom de votre Conseil et au vôtre. » Je n'eus que le temps d'écrire à la hâte à mes deux Assistants qui m'envoyèrent leur adhésion. Je connaissais du reste leur pensée et celle de nos Conseillers.

Je demandai l'assentiment du Cardinal Laurenti qui, après quelques hésitations motivées par son surmenage, et sur mon insistance, promit avec une grande bonté d'accepter si cette nomination agréait au Saint-Père.

Le Pape auquel j'exprimai mon désir et remis ma supplique, et sur l'assurance que le Cardinal était consentant, voulut bien accéder à ma demande et promit de donner des ordres pour me faire parvenir le bref de nomination.

Ce bref est aujourd'hui rédigé et signé, il nous parviendra d'un jour à l'autre. Je dois vous dire que le fait d'avoir un Cardinal protecteur est pour un Institut une faveur et une garantie.

Avant saint François d'Assise, il n'en était pas question. Il semble que le Cardinal Hugolin, qui lui fut donné par Innocent III, ait été le premier.

Pendant longtemps les grands ordres seuls bénéficièrent de ce privilège. Depuis, le nombre s'en est multiplié, et il n'est plus guère de congrégations pontificales qui n'aient leur Cardinal protecteur.

Leur attribution est, non pas de prendre une part au gouvernement et à l'administration des Instituts, mais de contribuer à leur bien par leurs conseils et leur protection.

Quant au choix de Son Éminence le Cardinal Laurenti, il ne pouvait être meilleur. Il est réputé parmi les plus saints, les plus savants, les plus dignes et aussi les plus aimables du Sacré Collège.

Âgé de soixante-quatre ans, promu au cardinalat en 1921 par S.S. Benoît XV, il fut de ceux que leur valeur désigna pour sa succession sur le siège de Pierre.

Préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux, l'une des plus importantes, il contribua grandement à nous obtenir le décret de louange et l'approbation de nos Constitutions.

A la fin de la seconde visite que j'eus le bonheur de lui faire pour lui dire l'agrément du Souverain Pontife à ma supplique, il me dit avec la grâce charmante qui le distingue : « Dès ce moment je vous considère tous comme mes fils ! » Nous avons donc en lui un protecteur et un père, nouvelle faveur dont nous devons remercier Dieu.

Nous contractons aussi par là, à l'égard de Son Éminence, un devoir dont nous nous acquitterons avec fidélité et joie, c'est de prier pour elle.

A la fin de l'audience que nous accorda le Souverain Pontife, celui-ci me dit avec une insistance marquée : « Je bénis tous vos fils, toutes leurs œuvres et toutes les âmes qui leur sont confiées. » Je suis heureux de vous transmettre en ce moment cette bénédiction si précieuse.

### III PASSÉ, PRÉSENT ET AVENIR

L'auteur d'un article de revue sacerdotale écrivait en octobre 1909 :

« Depuis un demi-siècle environ, mais surtout depuis dix ans, on constate un peu partout des préoccupations et des désirs pour le retour du Clergé paroissial à la vie commune et à la vie religieuse... Sommes-nous téméraires en pensant que ces préoccupations universelles sont l'œuvre du Saint-Esprit et annoncent des créations nouvelles dans l'Église de Dieu ? Il nous semble, en effet, que ces désirs de voir l'état de perfection évangélique reflourir dans les presbytères, comme Notre Seigneur l'a établi au sein de la première communauté qu'il a formée lui-même, sont tout surnaturels, par conséquent sont produits, dans ceux qui en sont favorisés, par la grâce de Dieu. »

Et le même auteur en conçoit de grandes espérances pour l'avenir.

Depuis 1909 et surtout depuis la guerre de 1914 ces aspirations se sont encore beaucoup accrues, et je crois pouvoir dire que l'une des explications de la faveur dont nous jouissons auprès d'un grand nombre de personnages de Rome, est dans l'opportunité de notre Institut et dans les espérances qu'il apporte pour l'avenir.

« Voilà ce qu'il faut aujourd'hui ! C'est l'œuvre du moment ! » Bien des fois et dans maints endroits j'ai recueilli cette exclamation.

Il est incontestable que notre Institut répond à une aspiration de beaucoup d'âmes d'élite aussi bien qu'aux besoins pressants des populations surtout ouvrières.

Et si nous avons besoin d'autres preuves de son opportunité providentielle, les grâces exceptionnelles dont nous avons été comblés depuis six ans, et les faveurs si particulières que nous a accordées la sainte Église, nous les fourniraient amplement.

Sans doute, nous avons été fondés sur l'épreuve. C'est la condition de toutes les œuvres de Dieu. « Si le germe ne se corrompt pas en terre, il ne porte pas de fruit. » Mais que de particularités touchantes !

L'Institut est apparu au moment le plus favorable, pour abriter immédiatement ceux que Dieu avait conservés pendant la guerre en vue de lui donner la vie et le premier accroissement.

Le Souverain Pontife lui-même, malgré les cruelles préoccupations du moment, daigna y arrêter son attention et en comprit la portée. Il annota de sa main le rapport que je lui fis remettre. Malgré des oppositions très vives, il donna à l'Institut la vie. « Je me suis aliéné quelqu'un pour vous ! » me dit-il plus tard. Et les sympathies qu'il s'était aliénées lui eussent pourtant été précieuses.

Le Cardinal-Archevêque de Paris, tout désigné pour protéger ses premiers pas, le reçut avec joie et reconnaissance du Pape qui le lui confia et lui voua dès la première heure le plus affectueux intérêt.

A peine né, il se vit entouré de sympathies. Dieu lui procura tous les moyens matériels et moraux de se développer et de se fortifier : Noviciat, retraites, offres de poste conformes à notre vocation et plus nombreux même que nous n'en pouvions remplir, recommandations chaleureuses de nombreux Évêques, nouvelles bénédictions et

promesses du Souverain Pontife, développement rapide, vocations de choix ; et, depuis un an, faveur inespérée du décret de louange et de l'approbation de nos Constitutions, unanimité des cœurs à s'engager par les Vœux perpétuels, malgré les imperfections inhérentes à un début, prières faites pour nous de tous côtés et victimes qui s'offrent à Dieu pour la prospérité de notre œuvre, enfin, concession d'un Cardinal protecteur de choix et bénédictions particulièrement paternelles du Pontife suprême ! Je ne parle pas des nombreux et insignes bienfaiteurs que Dieu a suscités à l'Institut lui-même et à chacune de ses maisons, pour pourvoir à leurs besoins et à leur développement.

Que de preuves de la protection de Dieu et de sa volonté de nous faire produire des fruits !

J'ajoute que si nos vues étaient suffisamment surnaturelles, nous verrions, dans les épreuves de santé qui ont assailli un certain nombre d'entre nous, une nouvelle source des grâces divines qui nous sont si nécessaires pour mener à bien l'œuvre de Dieu !

Que d'actions de grâces nous lui devons et que nous serions ingrats de ne pas les lui rendre !

Nous avons établi un livre de reconnaissance pour les bienfaiteurs qui ont été pour nous, ici-bas, les instruments de la Providence.

Certes, c'est avec raison et nous ne saurions trop les remercier et prier pour eux. C'est un devoir aussi bien qu'un besoin du cœur.

Mais quel *Magnificat* ne devons-nous pas à Dieu qui les a suscités et à qui l'Institut doit tout ce qu'il est, tout ce qu'il a, auquel il réserve manifestement dans l'avenir tant de bénédictions et de fécondité !

Je parle de l'avenir ! Évidemment il reste caché à nos yeux ; cependant, que d'indices pleins d'espérances !

Dieu est infiniment sage et bon.

Il est sage. Si notre Institut répond à tant de besoins, si Dieu lui a donné l'être et l'a développé dans des conditions si providentielles, s'il l'a déjà comblé de tant de bénédictions, s'il a inspiré à son Église de lui accorder tant de faveurs qui, au point de vue humain, semblent prématurées, s'il a permis qu'il fasse naître tant d'espérances, est-il vraisemblable qu'il arrête le cours de ses grâces, qu'il l'abandonne, surtout quand il devient plus nécessaire, et que de si belles préparations aboutissent à la stérilité ?

Un saint prélat me disait dernièrement : « Si vous manquiez de confiance dans l'avenir après tout ce que Dieu a fait pour vous, vous seriez bien coupable ! » C'est vrai.

Et si Dieu est sage, il est aussi miséricordieux et bon.

Sans doute nous sommes des instruments bien imparfaits pour réaliser la grande œuvre que Dieu attend de nous, sans doute tous n'ont peut-être pas répondu comme il l'eût fallu à tant de grâces. Cependant, l'union s'est faite dès la première heure entre nous pour entrer dans les vues de Dieu, la bonne volonté de tous est grande. On donne chez nous une large place au surnaturel et à l'esprit religieux. Depuis six ans passés on se donne beaucoup de peine au service de Dieu et des âmes. Si les santés ont souvent périclité, cela a été presque toujours par excès de travail. Les vocations qui sont venues à nous ont été toutes marquées au sceau du surnaturel, et plus d'une ont nécessité des sacrifices bien méritoires. Tous les prédicateurs de nos retraites m'ont témoigné leur admiration pour les sentiments généreux qu'ils ont trouvés dans tous les membres de l'Institut, et les desiderata eux-mêmes que j'ai recueillis parfois sur les lèvres de quelques-uns d'entre vous ne révélaient que des aspirations à plus de perfection dans la vie religieuse ou l'apostolat. Beaucoup de simples fidèles même de nos paroisses m'ont témoigné leur édification et leur admiration pour le dévouement et la piété des nôtres. L'autorité hiérarchique reconnaît d'ailleurs les services que nous lui rendons.

Enfin quarante-sept d'entre vous ont demandé en janvier à s'engager pour toute la vie au service de Dieu, et l'ont fait avec un esprit surnaturel et une générosité dont leurs lettres de demande étaient le témoignage indéniable et touchant !

Tout cela et le reste sont dus assurément plus à la grâce de Dieu qu'à nos mérites, mais pourtant chacun y a eu sa part. Et si Dieu apprécie un verre d'eau donné en son nom, au point de lui réserver une récompense éternelle, que doit-ce être des soucis et des fatigues que tous s'imposent pour sa cause ?

Dieu, dans sa bonté, ne peut que féconder tous ces travaux et tous ces efforts, c'est évident. Nous sentons qu'il le fait et qu'il le fera de plus en plus.

Il n'est pas ingrat, et comme il le dit lui-même dans l'Évangile, à ceux qui auront fait fructifier dix talents, il en confiera davantage encore.

Sans doute, la grande œuvre n'est encore qu'ébauchée, mais elle se développera avec le temps et la grâce divine.

Il est dans les plans de la Providence que ses œuvres, même celles qui doivent se développer le plus magnifiquement, ne grandissent que peu à peu comme l'arbuste planté sur le bord des eaux dont il est parlé au premier Psaume.

Ayons donc confiance. Dieu nous veut, il nous bénit, il nous donnera l'accroissement et la fécondité, mais à la condition que nous répondions généreusement à ses avances et que nous soyons fidèles à ses grâces.

Faisons ici un examen de conscience.

Dieu nous a accordé la faveur immense de la vocation religieuse et il nous y a préparés par des grâces de choix. A quoi nous oblige cet appel de Dieu ?

D'abord au détachement des choses d'ici-bas et à un plus grand amour pour lui. « Va, vends tous tes biens et suis-moi ! »

Voilà tout le religieux : détachement de tout ce qui n'est pas Dieu, donc de tous les biens d'ici-bas et de nous-mêmes. Je prends le mot biens d'ici-bas dans son sens le plus large. Du reste, les trois Vœux et les vertus qui y correspondent en indiquent toute l'étendue.

Aimons-nous la pauvreté dans les aliments aussi bien que dans tous les objets à notre usage ?

Où en sommes-nous de la mortification du cœur ? Après avoir renoncé aux affections de la famille, ne nous sommes-nous pas créés de nouveaux liens qui enlèvent à Dieu une partie du cœur dont nous lui avons donné la totalité ?

Et surtout au point de vue de l'obéissance ? N'avons-nous pas trouvé des prétextes pour nous y soustraire, qu'il s'agisse de nos Supérieurs majeurs ou locaux ? L'amour-propre, la susceptibilité, la confiance en nous, la soif de l'indépendance personnelle sont tellement à l'ordre du jour que les religieux eux-mêmes s'y laissent prendre souvent.

Avons-nous l'amour de Dieu qui doit imprégner toute âme religieuse ? Le « suis-moi » de l'Évangile indique tout d'abord cet amour sans lequel il n'y a pas de vrai esprit religieux.

Où en sommes-nous aussi de la fidélité stricte aux Constitutions ?

Un Religieux éminent me disait à Rome : « Tenez surtout à vos Constitutions ! »

Ne rencontre-t-on pas certains Religieux, qui, sous prétexte de largeur d'esprit, traitent de détails insignifiants certains points des règles dont tous les auteurs éclairés proclament l'importance ? Du reste, rien n'est petit de ce qui est du bon plaisir de Dieu !

Ah ! la largeur d'esprit ! que d'infidélités on met à son compte et que d'illusions elle cache sous son voile !

Nos Constitutions nous déclarent que la charité est notre vertu propre comme la pauvreté était celle de saint François d'Assise, l'obéissance celle de saint Ignace et la pénitence celle de saint Pierre d'Alcantara. Elles ajoutent que nous devons tendre à sa perfection par toutes les aspirations de notre âme et toute la force de notre volonté.

En est-il ainsi dans tous ? Savons-nous supporter dans la vie commune les mille petits inconvénients qui s'y rencontrent ? Consentons-nous à ce que les autres aient des aspirations, des tendances, des idées, des conceptions différentes des nôtres ? Savons-nous nous placer à leur point de vue ? voilà la vraie largeur d'esprit.

Dieu n'a pas taillé toutes les natures sur le même modèle, mais il veut que nous ayons assez de mortification pour nous adapter à celle des autres.

La charité à l'égard de nos frères comme à l'égard de nos ouailles, et surtout des ouvriers et des pauvres, devrait être notre caractéristique. Les Supérieurs y veillent-ils dans leurs communautés, et nous tous y veillons-nous pour nous-mêmes ?

J'ai nommé la mortification. Sans doute, nous ne pouvons, à cause de nos travaux et de nos fatigues incessantes, adopter de grandes pénitences corporelles. Sommes-nous du moins fidèles à observer celles qui, ne pouvant nuire à notre santé, nous sont recommandées par nos Supérieurs ou imposées par nos devoirs apostoliques ?

Certaines prescriptions des Supérieurs peuvent paraître à certains de minime importance. N'oublions pas que c'est par les attentions de détail qu'on prouve le mieux son amour pour Dieu, qu'on attire ses plus grandes grâces et qu'on arrive à la sainteté. Ne confondons pas largeur d'esprit avec laxisme, et ne croyons pas avoir échappé aux regards de Dieu quand nous avons cru échapper à ceux de ses représentants ici-bas.

Je pourrais aussi attirer votre attention sur le bon esprit, sur le zèle sumaturel dans l'apostolat, sur l'éloignement de toute personnalité égoïste ; résumons le tout dans la poursuite de la perfection qui est l'un des devoirs les plus pressants du Religieux.

La vie religieuse est l'acheminement constant vers la perfection ; nous devons y travailler sans cesse, Dieu le veut. Un Religieux qui resterait au même point, en supposant que la chose fût possible, serait infidèle à sa vocation. *Excelsior !* c'est pour nous un devoir.

Avançons-nous ? Pouvons-nous nous rendre le témoignage que nous sommes plus religieux, plus apôtres qu'au sortir du Noviciat, que lors de notre dernière retraite ? Si oui, nous sommes en bonne voie. Si nous ne pouvons nous rendre ce témoignage, c'est que nous ne répondons pas suffisamment à l'attente de Dieu et que nous déclinons, car, à ce point de vue surtout, qui n'avance pas recule. J'ajoute même que nous entravons les progrès de l'Institut. Celui-ci, en effet, est une entité vivante, qui se compose d'âmes vivantes et qui participe à l'intensité de leur perfection.

Certains s'inquiètent parfois des lacunes et des imperfections qu'ils constatent dans notre Institut.

Il faut distinguer entre les lacunes et imperfections inhérentes à sa nouveauté et celles qui viennent de nous.

Sans doute notre Institut n'a pas atteint la perfection d'organisation qui ne viendra qu'avec le temps, sans doute les éléments qui le composent n'ont pas encore pu toujours s'identifier tous à des situations auxquelles ils ont dû s'adapter rapidement, sans doute, pour les supériorités multiples qui se sont imposées, peut-être prématurément quoique providentiellement, le choix n'a pas été possible comme dans des Congrégations existant de longue date, sans doute nos paroisses n'ont pas atteint encore le degré d'organisation que nous pouvons désirer. Nous n'avons pas encore de longues traditions. Notre Institut n'a que six ans et demi d'existence et c'est une exigence quelque peu naïve que de le vouloir arrivé aux développements de la maturité. Ce sont là des lacunes inévitables qui se combleront avec le temps, Dieu d'ailleurs y pourvoit et y pourvoira avec sa grâce.

Ce n'est pas là ce qui doit nous inquiéter pour l'avenir.

Ce qui doit nous préoccuper beaucoup plus, c'est le progrès de chacune de nos Communautés et de tous leurs membres dans la ferveur, la régularité, le bon esprit et la charité. La négligence d'un Supérieur à faire progresser sa Communauté, serait un péril beaucoup plus menaçant, pour l'avenir de l'Institut, que toutes les lacunes résultant de sa nouveauté. Il en serait de même, quoiqu'à un moindre degré, pour les membres individuels qui négligeraient leurs devoirs de religieux et d'apôtres.

Il est clair que c'est là que doivent tendre les efforts de l'enfer, qui ne peut rester insensible en face d'une Institution comme la nôtre.

Veillons, mes bien-aimés Frères, à ne pas laisser périliter le trésor que Dieu nous a confié.

C'est un trésor, pour l'Église et pour Dieu, qu'un Institut naissant répondant aux besoins du temps et déjà comblé de grâces. C'est le cas du nôtre.

Beaucoup d'âmes d'élite sont destinées à venir s'y abriter et y travailler au salut des âmes ; Dieu ne les enverra que s'il est vraiment apte à les sanctifier et à leur faire produire des fruits.

Bien des Congrégations ont commencé sous d'heureux auspices qui se sont misérablement étiolées, par suite de la négligence de leurs membres. Ceux-ci ont emporté devant Dieu la responsabilité de la source de grâces qu'il voulait faire jaillir dans son Église et qu'ils ont tarie.

Il n'en sera pas ainsi pour nous.

Nous continuerons à travailler avec courage à notre sanctification et au perfectionnement de notre apostolat.

Soyons fidèles à nos Vœux et à nos Constitutions. Travaillons à atteindre la perfection de la charité, entretenons chez nous et dans nos Frères le bon esprit, mortifions-nous, donnons-nous avec constance à la poursuite de la perfection.

Notre vocation est grande et pressante, Dieu est avec nous, la sainte Église nous comble de faveurs, nous sommes mieux assis que les Instituts de notre âge, tous nos chefs nous témoignent une sympathie vraiment providentielle, le champ s'ouvre large devant nous car on nous sollicite de tous côtés.

Bientôt un second Chapitre viendra qui, j'en ai la confiance, sera imprégné de la même charité, du même désintéressement et du même zèle à ne chercher que la volonté de Dieu, que le premier. Il nous fera faire un nouveau pas en avant.

Évidemment, nous pourrions dire comme Jérémie, lors de la révélation de sa mission de prophète : « Mon Dieu, la tâche est au-dessus de nos forces et de nos vertus ! » Mais Dieu nous répond aussi : « Ne craignez pas. Vous faites mon œuvre, je suis avec vous ! »

E. A.

S.g.

*Saint jour de Pâques, 12 avril 1925*

*N.B. - Cette Circulaire sera lue publiquement dans toutes les Maisons de l'Institut.*